

Modalités d'inscription et d'admission

Pour les garçons actuellement à Saint Joseph des Lys (en primaire) ou dans d'autres établissements (primaire ou collège)

1. **La famille remplit le dossier d'inscription et le renvoie avec les pièces demandées.** Votre dossier doit être complet pour être étudié.
2. **Le secrétariat du collège prend contact avec les parents pour fixer un rendez-vous parents/enfant avec le directeur.**
3. **Rendez-vous avec le directeur** en apportant les pièces complémentaires.
4. **Le directeur contacte les familles pour dire s'il donne un avis favorable à leur demande** suite au rendez-vous et à l'examen du dossier. Les familles dont le dossier a reçu un avis favorable reçoivent une convocation par mail pour l'examen d'entrée.
5. **L'élève passe l'examen d'entrée qui aura lieu au collège un samedi matin en février.** L'examen a pour objectif de tester le niveau des acquis de l'élève (et éventuellement de pouvoir donner quelques axes de travail d'ici à son entrée au collège).
Pour les familles n'habitant pas encore en région parisienne, veuillez nous contacter par mail pour organiser l'examen selon des modalités différentes.
6. **Le directeur fait un retour écrit aux parents sur la demande d'inscription :** acceptation (frais de dossier encaissés), mise en liste d'attente ou refus.
7. **Les parents doivent confirmer leur acceptation de la place dans la classe ou en liste d'attente dans les 15 jours.** Ils renvoient l'**autorisation de prélèvement bancaire remplie** et un **chèque d'acompte** qui sera encaissé la 1^{ère} semaine de mai 2016.
Après acceptation des parents, si l'enfant a une place dans une classe, l'école conserve l'acompte de scolarité, même en cas de désistement ultérieur.
8. **Le collège informe au fur et à mesure les parents de l'évolution de la liste d'attente en cas de désistement.**

Modalités de réinscription

Pour les garçons actuellement au collège Saint Joseph des Lys

1. L'école a bien enregistré **votre souhait pour l'année 2016-2017.**
2. Pour ceux désirant inscrire un frère ou une sœur (en primaire ou au collège), le secrétariat transmet un dossier à remplir et à retourner avec toutes les pièces constitutives.
3. **L'acompte qui valide la réinscription de vos enfants est à transmettre au secrétariat de Saint Joseph des Lys avant le 4 janvier 2016.** Le chèque sera encaissé la 1^{ère} semaine de mai 2016.
En renvoyant votre acompte vous confirmez la réinscription de votre enfant à Saint Joseph des Lys. **Il ne s'agit pas d'un simple souhait de réinscription mais d'un engagement réel de votre part qui vous oblige.** L'acompte est donc considéré comme acquis à l'école.

Les tarifs 2016-2017

Scolarités pour le primaire : 2 140 €

Scolarités pour le collège : 2 900 €

Saint Joseph des Lys compte beaucoup de familles nombreuses et essaie, selon ses moyens, de moduler la charge de la scolarité pour les familles.

Dans un souci de simplification et d'harmonisation, nous avons revu notre barème de scolarité en conservant un pourcentage de réduction important pour les familles scolarisant plusieurs enfants à Saint Joseph des Lys.

Réductions familiales

Nombre d'enfants	Réduction appliquée au montant total de scolarité
1 enfant	Plein tarif
2 enfants	-10%
3 enfants	-17%
4 enfants et +	-25%

Cette réduction est calculée sur une scolarité totale plein tarif quel que soit le cycle (primaire ou collège).

- Il est possible de payer la scolarité mensuellement (9 fois d'octobre à juin en sus du mois d'acompte encaissé en mai) ou en une fois fin septembre (avec un escompte de 2%).
- Les fournitures (papeterie, livres) mais aussi le ménage, les sorties scolaires sont facturés en une fois fin novembre.

Acomptes de scolarité

L'acompte est à verser au moment de la confirmation d'inscription/ré-inscription par chèque (à l'ordre de « **Association Educative des Lys – AEL** »). Les acomptes seront encaissés la 1^{ère} semaine de mai 2016.

L'acompte est de 214 € par enfant en primaire et de 290 € par enfant en collège.

<!> Pour les familles inscriviant plusieurs enfants, **appliquer le pourcentage de réduction du tableau ci-dessus à la totalité du montant d'acompte calculé.**

En cas de difficultés ou de questions, n'hésitez pas à contacter le trésorier.

La scolarité payée par les familles ne couvre pas le coût réel de celle-ci. Près de 20% est financé par des dons. L'école a donc durablement besoin de donateurs ! Nous vous remercions de votre aide dans la recherche de nouveaux soutiens.

Aide pour les familles

Plusieurs organismes proposent de soutenir les familles qui scolarisent leurs enfants dans des établissements libres (liste disponible sur demande).

Toute bourse obtenue auprès d'un de ces organismes doit être validée par Saint Joseph des Lys. N'hésitez pas à contacter le trésorier à ce sujet.

Contact : Olivier Bertaux, *trésorier* – Courriel : tresorier@stjosephdeslys.fr

Nous contacter

Le **chef d'établissement**, Monsieur Christian de Certaines :

Mail : directioncollege@stjosephdeslys.fr

Adresse du collège : **Collège Saint Joseph des Lys** - 35, rue Rémyilly - 78000 VERSAILLES

Le **secrétariat de l'école et du collège** :

- Tél. : 09 51 05 24 24. Une permanence téléphonique a lieu les lundis, mardis et jeudi de 9h à 12h (*hors vacances scolaires*)

- Courriel : secretariat@stjosephdeslys.fr

- Adresse courrier : **Saint Joseph des Lys** - Secrétariat - 38, rue Rémyilly - 78000 VERSAILLES

Saint Joseph des Lys

38, rue Rémyilly – 78000 VERSAILLES

Courriel : secretariat@stjosephdeslys.fr - Site : www.stjosephdeslys.fr